



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

brevets

Question écrite n° 10753

Texte de la question

M. Jack Lang souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la signature du protocole de Londres relatif à l'abandon de la traduction en français des brevets européens. Le protocole de Londres prévoit de mettre fin à l'obligation de traduction des brevets européens en français pour les rendre juridiquement opposables en France. La signature de ce protocole aurait pour conséquence de ne conserver à la langue française que les apparences d'une langue officielle et d'asseoir sans contrepartie la domination de la langue anglaise et du droit anglo-saxon. Son entrée en vigueur bénéficierait en premier lieu aux principaux déposants de brevets européens, c'est-à-dire principalement des entreprises américaines et japonaises. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement prendra afin de protéger le code de la propriété intellectuelle français.

Texte de la réponse

Le Gouvernement aborde la question des brevets avec pour préoccupation d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises, tout en veillant au respect de notre langue. La compétitivité est un objectif majeur, tout particulièrement en cette période de ralentissement économique. La volonté affichée par l'Union est de rattraper les Etats-Unis en termes de croissance, dans le respect de nos spécificités, d'ici à 2010. L'accord dit « de Londres » devrait réduire les coûts liés à la traduction des brevets en s'appuyant sur les trois langues officielles de l'Office européen des brevets : l'anglais, l'allemand et le français. La représentation parlementaire est très sensible, à juste titre, aux conséquences de cet accord sur le statut du français et sur le rôle de notre langue dans le domaine technologique. C'est également le souci du Gouvernement, dont la réflexion sur la ratification de l'accord de Londres intègre l'ensemble des dimensions de la question, inclus la création d'un brevet communautaire. Aussi le Gouvernement poursuit-il, en concertation avec le Parlement et l'ensemble des acteurs et opérateurs concernés, sa réflexion sur la ratification de l'accord de Londres.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10753

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 mai 2003

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 422

Réponse publiée le : 12 mai 2003, page 3665